

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie fribourgeoise = Freiburger Hefte für Archäologie

Herausgeber: Service archéologique de l'Etat de Fribourg

Band: 3 (2001)

Artikel: Découvertes fortuites, l'affaire de tous

Autor: Vauthey, Pierre-Alain / Guex, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-389003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

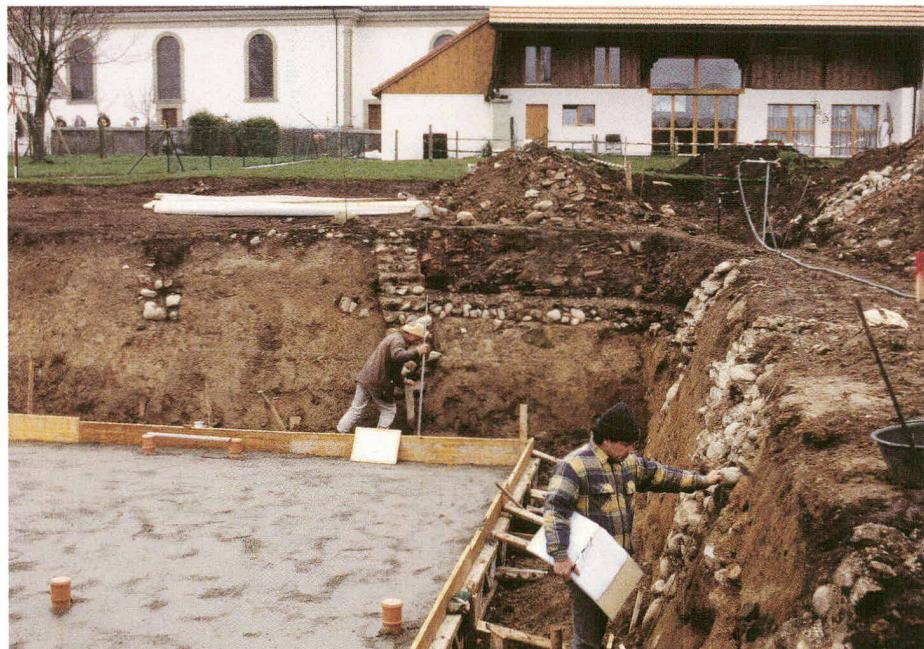
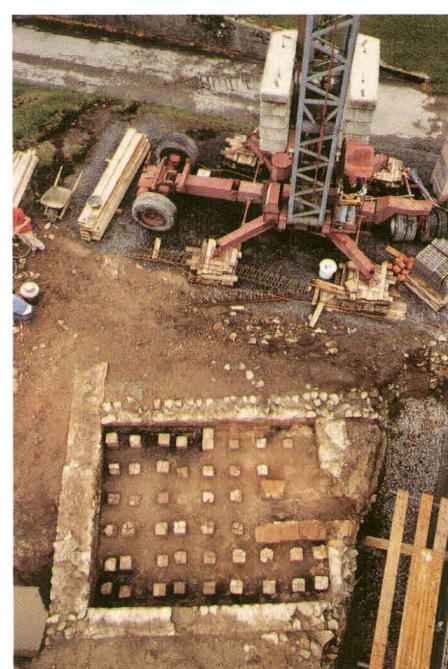
Pierre-Alain Vauthey
François Guex

Découvertes fortuites, l'affaire de tous

Un constat alarmant

Estavayer-le-Gibloux, 4 avril 2000. Le centre du village résonne des bruits d'un chantier de construction. De passage, un collaborateur du Service archéologique s'avise d'y jeter un coup d'œil. Une grue visible aux abords de l'église guide le visiteur vers une excavation destinée à une villa familiale. Stupeur. Le chantier de construction est jonché de tuiles romaines, de dalles de calcaire poli et d'éléments de maçonnerie. Qui plus est, une douzaine de murs solidement construits sont visibles contre les parois de l'excavation. Une intervention d'urgence s'impose. Une équipe de fouilleurs est aussitôt dépêchée sur place. Les recherches aboutiront à la découverte des plus grands thermes romains privés recensés à ce jour sur territoire fribourgeois. Le complexe balnéaire, couvrant quelque 400 m² sans compter la palestre qui vraisemblablement complète l'aménagement thermal, livrera progressivement ses secrets au gré des étapes de construction du chantier.

Cependant force est de constater que l'excavation a oblitéré une grande partie de la construction thermale. Complètement défoncés par les machines de chantier, les bassins ont disparu; leurs restes gisent piteusement au fond d'une décharge sise à quelques centaines de mètres.



Plusieurs locaux ont également été touchés par les travaux. Cet événement malheureux pose le problème des découvertes fortuites non signalées.

En effet, la législation fribourgeoise est assez claire à ce propos. La loi sur la protection des biens culturels fixe dans son article 34 une obligation d'avis: la personne qui découvre un bien culturel doit en informer immédiatement le service compétent. Et en matière de vestiges du passé, c'est bien le Service archéologique cantonal qui déterminera s'il s'agit des restes d'une villa romaine ou d'un ancien rural. On est tous d'accord, notre vie de tous les jours, le travail, la circulation, toute activité économique et la construction en premier nous paraissent réglementés à outrance. Le Suisse libre n'oserait plus bouger s'il voulait observer toutes les prescriptions. Voilà le genre de réactions que les archéologues entendent.

Dans cette recherche permanente de l'équilibre entre les légitimes intérêts privés et l'intérêt public que l'activité étatique doit poursuivre, le Service archéologique cantonal (SACF) a le mandat de veiller à la sauvegarde du patrimoine archéologique. Ce patrimoine appartient à tous et notamment à nos enfants. Qui a le droit de les priver des témoins de l'histoire de leur village, de leur pays? Pour affirmer son identité, chaque individu a besoin de

certains objets qui lui sont chers, de souvenirs de voyage et de beaux moments, de quelques photos et de quelques lettres qu'on ne jettera jamais. De la même façon, les biens culturels archéologiques appartiennent à la collectivité. Ils enrichissent la mémoire collective et soulignent l'identité d'une contrée. Eléments du patrimoine, ils augmentent l'attractivité d'un lieu ou d'une région. Ils donnent une profondeur historique au paysage et servent de repères à une époque de changements rapides et profonds. Bref, le patrimoine archéologique n'est pas seulement une charge mais également un apport.

Les archéologues, malgré leurs efforts, ne connaîtront jamais tous les sites potentiels, l'ensemble des vestiges enfouis. Des surprises sont toujours possibles. Pour accomplir son mandat, le SACF ne peut pas placer un pion derrière chaque machine de chantier. Il fait appel au civisme des concitoyens. De son côté, il met tout en œuvre pour intervenir rapidement et limiter les contremorts dans les réalisations.

Pour toute annonce de découverte:
Tél. 026 355 22 22
Fax 026 351 22 00
E-mail SACF@fr.ch